

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion Question écrite n° 46693

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville au sujet du statut juridique des associations d'insertion. Ces structures occupent un rôle social reconnu de tous et qu'il faut conforter. Elles sont notamment d'importants employeurs soumis aux contraintes administratives et aux contrôles de droit commun qui pèsent sur toute entreprise. S'agissant de structures aux ressources très limitées et qui souvent sont animées et gérées par des responsables bénévoles, il souhaiterait savoir quelles mesures pourraient être envisagées pour alléger ces contraintes.

Données clés

Auteur: M. Daniel Fasquelle

Circonscription: Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46693 Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville **Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3475 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)